

L'énergie

Je crois, monsieur le président, que nous n'avons pas de leçon à recevoir de nos amis d'en face, et que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, surtout lui, à cause des énormes responsabilités qu'il a à assumer présentement, a toujours respecté la Chambre des communes et le peuple canadien et qu'il continuera, j'en suis sûr, à le faire.

Je voudrais également relever un autre point du discours de mon ami où il contestait surtout l'affirmation de notre gouvernement, à savoir le partage des bénéfices dans le domaine du pétrole. Il contestait les chiffres que nous avançons, à savoir, que les provinces et l'industrie se divisent environ 45 p. 100 des revenus, et que le gouvernement fédéral obtient environ 10 p. 100. Il est évident que si nous remontons aux années 1950 ou aux années 1960 que ces pourcentages ne sont pas uniformes, ne sont pas exacts. Mais on pourrait même dire qu'au début des années 1970, nous n'étions pas encore rendus à un tel pourcentage. Mais examinons uniquement les chiffres des années 1975 à 1979, où justement la crise du pétrole a atteint son point culminant à travers le monde. Si nous remarquons ces années, monsieur le président, nous pouvons constater que les revenus des provinces pour ces cinq années ont été de 36 p. 100 en 1975, de 40.8 p. 100 en 1976, de 47.1 p. 100 en 1977, de 46.3 p. 100 en 1978, de 46.5 p. 100 en 1979. Je crois, monsieur le président, que c'est très près des 45 p. 100.

Allons maintenant du côté de l'industrie. En 1975, 53 p. 100 des revenus allaient à l'industrie; en 1976, 48.8 p. 100, en 1977, 41.3 p. 100, en 1978, 44.2 p. 100, en 1979, 43.4 p. 100. Du côté du gouvernement fédéral, je mentionnais tantôt 10 p. 100. En 1975, 10.4 p. 100, en 1976, 10.4 p. 100, en 1977, 11.6 p. 100, en 1978, 9.5 p. 100, en 1979, 10.1 p. 100. Voilà, monsieur le président, les chiffres exacts fournis par notre ministère et par notre ministre à diverses occasions. Si l'on examine les chiffres donnés, je crois qu'il est tout à fait erroné de dire que le gouvernement fédéral avance des données inexactes. Il faut de plus ajouter, monsieur le président, que la part du gouvernement fédéral pendant ces années cruciales de la crise énergétique a été, comme je le disais, d'environ 10 p. 100. Et par surcroît, à cause de l'implication de notre gouvernement dans le domaine du pétrole, ce qui a augmenté ses responsabilités, il est exact que notre revenu dans ce domaine n'est pas très élevé.

● (2010)

Il est évident, monsieur le président, que lorsque nous parlons d'énergie c'est un sujet et un énorme dossier qui semble déranger et énerver passablement nos amis d'en face. Et avec raison je crois. J'entendais cet après-midi notre collègue de Joliette (M. La Salle) parler du quasi-abandon de notre gouvernement dans ce domaine, et il essayait de démontrer que la taxe sur l'essence avait augmenté malgré que nous ayons dit qu'elle n'augmenterait pas, mais nous devons également nous souvenir de l'augmentation que le parti de l'opposition officielle voulait imposer lorsqu'il était au pouvoir. Si nous avons dû assumer cette augmentation en plus de celle que nous avons dû supporter, l'augmentation aurait été de plus de 18c. le gallon. Mais notre ami de Joliette disait également que le gouvernement fédéral, notre gouvernement, n'avait rien fait dans le domaine du pétrole. J'aimerais, monsieur le président, citer quelques dates et quelques faits. Il est évident que je ne remonterai pas à 1963, lorsque nous avons pris le pouvoir, car je pense que nous aurions des amis qui auraient honte. Mais

qu'on me permette de remonter uniquement à février 1973, où le ministre Macdonald annonçait que les exportations de pétrole seraient désormais réglementées par l'Office national de l'Énergie et demeureraient sous surveillance permanente. Le 4 septembre 1973, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) annonce un blocage des prix pour les produits du pétrole et propose l'abandon de la politique nationale du pétrole de 1961, soit dit en passant, politique qui avait été établie par l'ancien gouvernement du très honorable John Diefenbaker. Le premier octobre 1973, on voit l'imposition d'une taxe sur les exportations de pétrole. En janvier 1974, on a recours au Programme canadien d'indemnisation des importations de pétrole.

On s'est entendu par voie de compromis pour bloquer le prix du pétrole canadien jusqu'au 31 mars 1974 et pour subventionner, dans l'Est du Canada, les consommateurs de pétrole importé, de façon à maintenir un seul prix intérieur pour le pétrole brut. Le 14 janvier 1974, deux projets de loi importants reçoivent la sanction royale, le Bill C-236, Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie et le Bill C-245, Loi sur la taxe d'exportation du pétrole.

Le 27 mars 1974, le nouveau prix du pétrole est porté à \$6.50 le baril et entre en vigueur le 1^{er} avril. Le 8 avril 1974, le ministre Macdonald dépose la Loi sur l'administration du pétrole, et le 25 octobre de la même année, la loi est sanctionnée, ce qui faisait suite aux élections générales de 1974. Le 30 juillet 1975, la fameuse Loi du projet sur la société Petro-Canada reçoit la sanction royale. Le 12 décembre 1975, ce sont les accords de principe sur l'augmentation du prix du pétrole. Le 23 juin 1977, le ministre Gillespie annonce la nouvelle courbe que suivra le prix jusqu'au 1^{er} janvier 1979, à savoir, à compter du 1^{er} juillet 1977, le prix intérieur du pétrole brut va augmenter de \$1 le baril tous les six mois jusqu'au 1^{er} janvier 1979. Le 30 novembre 1978, encore une fois, le ministre Gillespie annonce que le prix du pétrole ne sera pas augmenté à la date prévue du 1^{er} janvier 1979. Le 8 février 1979, le ministre Gillespie annonce un plan d'urgence, et le 29 mars le Bill C-42 sur les approvisionnements d'énergie reçoit la sanction royale.

Voilà, monsieur le président, brièvement les mesures que le gouvernement libéral a prises depuis 1973 dans le domaine du pétrole.

Si on me le permet, monsieur le président, j'aimerais examiner maintenant la feuille de route de nos amis d'en face lorsqu'ils ont été au gouvernement. Le 20 juin 1979, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) annonce une augmentation des prix de pétrole. Le 8 octobre 1979 le premier ministre Lougheed et le premier ministre (M. Clark) ne parviennent pas à s'entendre sur le prix du pétrole. Le 14 novembre de la même année, échec de la rencontre entre le premier ministre Lougheed et le premier ministre.

Le 23 novembre de la même année, le premier ministre menace de prendre des mesures unilatérales. Le 27 décembre de la même année, pas d'accord entre le premier ministre Lougheed et le premier ministre. Et comme on le sait, monsieur le président, le 11 décembre 1979, c'est le désastre, c'est la présentation du budget par le ministre des Finances du gouvernement d'alors, et on connaît la suite. Le gouvernement a été défait et la population canadienne a constaté en examinant une telle feuille de route qu'elle n'avait pas d'autre choix